



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **18 février 2025** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Luc Martel qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Julie Gauvin et Dorys Duchesne, ainsi que messieurs Larry Bernier, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Pierre Pacarar, directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et madame Julie Chamberland, greffière.

Le président monsieur Luc Martel, souhaite la bienvenue aux (2) journalistes présents et aux dix-sept (17) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-014 **AGG-2025-02-014** **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER**
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec le retrait de l'item suivant :

Point 6) - Règlement no 6006-04-2024 modifiant le règlement n° 167-97 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque (ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice).

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2025
4. Correspondance et information : a) Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Aide financière de 185 000 \$ pour le transport intermunicipal



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

- b) Ministère des Ressources naturelles et des Forêts / Confirmation de l'aide financière au montant de 18 754 \$ au projet d'aménagement d'une voie d'accès rustique au lac Dugré
- c) Ministère des Ressources naturelles et des Forêts / Confirmation de l'aide financière au montant de 86 679 \$ au projet de construction d'un chemin multiusage de classe V dans le secteur Parent
- 5. Règlement no 6736-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 152 000 \$ pour diverses améliorations à l'aéroport
- 6. Règlement no 6006-04-2024 modifiant le règlement no 167-97 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque (ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice)
- 7. Octroi d'aides financières non-remboursable via le Fonds régions et ruralité – Volet 2 (2 projets)
- 8. Octroi d'aide financière non-remboursable via le Fonds régions et ruralité – Volet 4 (1 projet)
- 9. Octroi d'aides financières via le budget jeunesse La Tuque – Projets # 17 et 18
- 10. Autorisation de signatures / Avenant à l'entente sectorielle en économie sociale 2022-2025 (prolongation d'une année)
- 11. Autorisation de signatures / Entente de partenariat relative à la fourniture de service de policiers cadets par la Sûreté du Québec (2025)
- 12. Autorisation de signatures / Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide au développement du transport collectif - Section 3.2 – Développement de services de transport interurbain par autobus / année 2024 (185 000 \$)
- 13. Proclamation / Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars
- 14. Divers
- 15. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
- 16. COMMENTAIRES DES MEMBRES
- 17. QUESTIONS DES MÉDIAS
- 18. QUESTIONS DU PUBLIC
- 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

IL EST :

AGG-2025-02-015

AGG-2025-02-015

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT N° 6736-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 152 000 \$ POUR DIVERSES AMÉLIORATIONS À L'AÉROPORT

ATTENDU que le présent règlement vise à procéder à diverses améliorations à l'aéroport de La Tuque;

ATTENDU que la Ville de La Tuque désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025 par le membre monsieur Larry Bernier;

ATTENDU qu'entre le dépôt du projet de règlement et le règlement, aucune modification n'a eu lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-016

AGG-2025-02-016

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 6736-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 152 000 \$ pour diverses améliorations à l'aéroport soit adopté tel que rédigé.

QUE cet emprunt soit remboursé sur une période de dix (10) ans et financé en provenance des quotes-parts chargées aux municipalités liées pour le financement des dépenses reliées aux compétences d'agglomération de La Tuque, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 (2 PROJETS)

ATTENDU qu'en fonction de l'entente intervenue, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque une enveloppe budgétaire via le Fonds Régions et ruralité (FRR) en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU les analyses par le comité consultatif d'investissement et les recommandations favorables émises au conseil d'agglomération pour deux (2) projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-017

AGG-2025-02-017

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Structure Duprestige inc. (La Bostonnais)	#2025-P23 Nouveau service de construction de structure de bois artisanales	75 000 \$	FRR-Volet 2
Corporation de gestion du réservoir Gouin (Agglomération de La Tuque)	# 7320-73145 Projet de transition énergétique	23 250 \$	FRR Volet 2

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / VITALISATION (1 PROJET)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un (1) projet déposé au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

AGG-2025-02-018

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-018

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIE
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Agglomération de La Tuque	# 2025-P123 Développement de centres d'interprétation Parc des Chutes-de-la- petite-rivière- Bostonnais	15 060 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe dudit Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES VIA LE BUDGET JEUNESSE LA TUQUE – PROJETS
17 ET 18

ATTENDU l'adoption de la Politique de financement du Budget jeunesse La Tuque visant l'octroi d'aides financières non-remboursables pour des projets proposés par les jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de l'agglomération de La Tuque permettant d'accroître l'offre d'activités culturelles et communautaires qui leur sont destinées;

ATTENDU l'analyse effectuée par les membres du comité du Budget jeunesse La Tuque et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour deux projets déposés au Service de développement économique et forestier La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-019

AGG-2025-02-019

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides financières
suivantes :



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROMOTEUR	PROJET	COÛT DU PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Thomas Pronovost Cédric Tremblay Evan Pinet Émilie Périgny Marie-Philip Poirier	Projet # 17 De la table à l'estrade, les Viking en force!	6 200 \$	5 000 \$	Budget jeunesse
Justine Ouellette Delisle Catherine Richer Mélanie Petiquay	Projet # 18 La grande mixte 2025	12 850 \$	2 000 \$	Budget jeunesse

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur monsieur Tommy Déziel ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier La Tuque, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MAURICIE 2022-2025 (PROLONGATION D'UNE ANNÉE)

ATTENDU qu'une entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie 2022-2025 est intervenue le 8 août 2022, entérinée par la résolution AGG-2022-02-013;

ATTENDU qu'en vertu de la clause 14 de l'entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

ATTENDU que les parties souhaitent modifier la date de fin de l'entente afin de permettre le développement optimal des projets soutenus par celle-ci;

ATTENDU que les parties ont accepté les changements proposés et qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'avenant à l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie 2022-2025 en vue de modifier les clauses 6.1.1, 6.2.1, 7, 11 et 16 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-020

AGG-2025-02-020

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise le président et maire de La Tuque, monsieur Luc Martel, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque l'avenant à intervenir à l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

AUTORISATION DE SIGNATURES / ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE POLICIERS CADETS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (2025)

ATTENDU le programme mis en place par la Sûreté du Québec pour la fourniture de services dans le cadre du Programme de cadets;

ATTENDU que par les années passées, ces services ont résulté un apport grandement bénéfique pour la Ville ainsi que pour la Sûreté du Québec;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque souhaite à nouveau obtenir les services de policiers cadets et confirme son engagement pour assumer une partie de la responsabilité financière relative à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-021

AGG-2025-02-021

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise le maire, monsieur Luc Martel et la greffière, Me Julie Chamberland, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de policiers cadets avec la Sûreté du Québec pour la période estivale 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE / PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF - SECTION 3.2 - DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE TRANSPORT INTERURBAIN PAR AUTOBUS / ANNÉE 2024 (185 000 \$)

ATTENDU l'aide financière accordée à la Municipalité via le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour le service de transport intermunicipal assuré par la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice;

ATTENDU que l'aide octroyée pour l'année financière 2024 fut confirmée au montant de 185 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de la convention d'aide financière avec le ministère des Transports définissant les obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-02-022

AGG-2025-02-022

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération autorise le président et maire de Ville de La Tuque, monsieur Luc Martel, et le directeur général adjoint, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque, la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Cette convention s'inscrit dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Section 3.2 – Développement de services de transport interurbain par autobus pour l'année financière 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION / JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

ATTENDU que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération proclame le 13 mars la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGG-2025-02-023

AGG-2025-02-023



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Le président monsieur **Luc Martel** mentionne que depuis quelques mois, il effectue plusieurs représentations à Québec pour s'occuper de deux dossiers qui le préoccupent particulièrement : celui du bloc opératoire et celui de la foresterie. La semaine dernière, les dirigeants municipaux ont été reçus par le cabinet du ministre de la Santé. Ils ont déposé leurs demandes et attendent la fin février pour en connaître la recevabilité. Sinon, ils mettront en application leur plan B et tiendront la population au courant des démarches qui seront entreprises au cours de la première semaine de mars. Il indique qu'ils ont reçu l'assurance du gouvernement qu'il est hors de question que le bloc opératoire ferme. Pour le dossier de la forêt, il croit que la ministre a bien fait ses devoirs et qu'à la sortie du nouveau régime forestier, qui aura lieu dans quelques semaines, nous allons nous en sortir sans trop de mal. D'ailleurs, la ministre leur a confirmé qu'elle viendra rencontrer les intervenants du domaine de la foresterie lorsque le régime sera publié.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

La membre madame **Julie Gauvin** se dit très heureuse de l'aide financière accordée à Structure Duprestige inc., une entreprise basée sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais.

Le membre monsieur **Larry Bernier** invite toute la population à venir participer à la pêche blanche qui aura lieu du 2 au 9 mars à la municipalité de Lac-Édouard. Plusieurs activités sont au menu et la clôture se fera avec un souper agrémenté d'un orchestre au Domaine le samedi 8 mars. Bienvenu à tous !

Le membre monsieur **François Fortin** indique que, dans le cadre de la Semaine des régions, qui s'est déroulée du 3 au 7 février dernier, Place aux jeunes Mauricie a organisé une soirée de reconnaissance à laquelle il a assisté. Il profite de l'assemblée du conseil d'agglomération pour présenter et féliciter quatre jeunes de La Tuque qui se sont établis dans la région ces dernières années et qui se démarquent dans leur milieu communautaire d'accueil. Il s'agit de mesdames Kiria Godfrey, Laurence Venne et Laurie Marchand ainsi que monsieur Thierry Bilodeau. Ce sont de grands ambassadeurs de notre ville et il souhaite qu'ils continuent, car le conseil d'agglomération est fier d'eux et peut compter sur leur appui. Pour terminer, il félicite les candidats des autres villes.

La membre madame **Dorys Duchesne** félicite madame Kim Poirier, conseillère en développement économique, qui fait un excellent travail au niveau du budget jeunesse. Elle mentionne que nous en sommes rendus au 18^e projet présenté et adresse également ses félicitations aux jeunes, car ils sont l'avenir de demain.

Le membre monsieur **Claude Gaudreault** abonde dans le même sens que ses collègues en mentionnant que les projets jeunesse sont une belle initiative et une opportunité pour les jeunes, mais il ne faut pas oublier que ceux-ci organisent également des levées de fonds pour couvrir tous les frais et c'est tout à leur honneur.



No de résolution
ou annotation

18 février 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUESTIONS DU MÉDIA (1 JOURNALISTE PRÉSENT)

Aucune question.

QUESTIONS DU PUBLIC (5 CITOYENS PRÉSENTS)

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2025-02-024

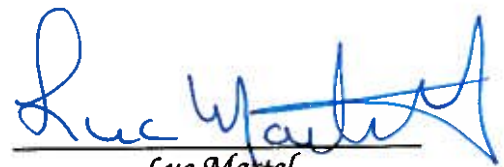
AGG-2025-02-024

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 35.


Valérie Levesque
Greffière adjointe


Luc Martel
Président